

COMPOSITION DE JURY DU MASTER mention *LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS  
ETRANGERES REGIONALES*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-633

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**

**Mention :** Langues, littératures et civilisations étrangères régionales

**Parcours :** Interculturalité et métiers de la culture

pour la **validation des semestres 7 et 8 et du diplôme intermédiaire de Maîtrise** est fixée  
comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président	
➤ Martin LOMBARDO	MCF
Membres	
➤ Nadine BUES	PRAG
➤ Silvia d'AMICO	PR

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation

Fait à Chambéry, le 23 novembre 2023

Philippe GALEZ  
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens